



**CONDITIONS GENERALES DE LOCATION MAISON KER PIERRE-LEVEE**

* **Réservation et règlement**

- Les réservations s’effectuent uniquement à l’aide du présent contrat.

- Le signataire du contrat doit être majeur.

- La location est personnelle et ne peut être sous-louée.

- Toute réservation doit être accompagnée d’un versement incluant : l’acompte correspondant à 30 % du prix global de votre location.

- La réservation ne sera définitive qu’après de l’acompte de 30% du montant total du séjour et acceptation du loueur.

- Le solde sera payé à la remise des clés avec les suppléments et la taxe de séjour.

- Nous vous rappelons que le nombre maximum de personnes admises dans ce logement est de 10, plus un bébé.

- Le loueur se réserve le droit de refuser une location.

- Le loueur s’oblige à mettre à disposition du locataire le logement à l’état descriptif.

- Le titulaire du contrat du logement doit être obligatoirement titulaire d'une assurance responsabilité civile. Vérifier que votre contrat d'assurance habitation principale prévoit l'extension « villégiature » (location de vacances). **Nous vous demandons de vous procurer une attestation d'assurance responsabilité civile comportant la mention "villégiature" et nous la remettre le jour de votre arrivée.**

- Nos prix s’entendent toutes taxes comprises et incluent la location du logement, les charges (eau, électricité, chauffage) plus wifi gratuit, accueil au bateau, transfert aller/retour des bagages et des personnes de la gare maritime à Ker Pierre-Levée, l’état des lieux à l’arrivée et le jour de votre départ avec la remise des clés à l’exception de la taxe de séjour.

- La taxe de séjour, collectée pour le compte de la mairie de l’Ile d’Yeu n’est pas incluse dans nos tarifs. Le montant de la taxe est de 1,32€ par nuit et par personne de plus de 18 ans du 01/01/2023 au 31/12/2023 à régler le jour de votre arrivée.

- Une caution de 1000€ est demandée à la remise des clés et restituée le jour de voter départ à la fin de l’état des lieux de sortie déduction faite des éventuels manquants et/ou détériorations.

- Si à votre départ le logement n’est pas en parfait état de propreté un supplément ménage de 100 € vous sera demandé.

* **Conditions d’annulation**

- Aucun remboursement ne sera effectué pour cause de départ anticipé ou de jour d’absence quelle qu’en soit la raison.

- En cas d’annulation l’acompte restera acquis au loueur - sauf cas COVID -

- En cas de retard, si le locataire n’a pas prévenu, la réservation sera annulée 24h après l’horaire d’arrivée prévue.

* **Respect du règlement intérieur**

- Le locataire aura possession du jour d’arrivée à 16h au jour de départ à 10h (sauf si le logement est disponible plus tôt et/ou non repris après)

- Les locataires sont priés d’éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins

- Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence

- Le silence doit être total de 23h à 7h30

* **Animaux**

- Les animaux sont acceptés pour la somme supplémentaire de 20 € par séjour

- Ils devront être tenus en laisse en permanence dans les lieux communs et n’occasionner aucune gêne

- Ils devront posséder un carnet de vaccination à jour

- Leur promenade quotidienne sera effectuée en dehors du jardin de la maison.